

# Comment la solidarité familiale reproduit les inégalités en Europe

10 novembre 2015



En Europe, dans une période de crise et de limitation des dépenses publiques, l'apologie de la « solidarité familiale » connaît une nouvelle jeunesse [1] Volontiers présentée comme le complément indispensable de la solidarité publique [2] les facteurs qui déterminent sa mise en œuvre ne sont pourtant pas clairs, et les moyens des familles, très inégaux.

Pour certains [3] la solidarité familiale constitue une protection qui limite les conséquences du manque d'emploi pour les jeunes : ce « bouclier social » permet de se former et de limiter les conséquences de la précarisation des jeunes adultes sur le marché du travail. Pour d'autres, elle dépend essentiellement des ressources des parents ou est dirigée vers les jeunes qui réussissent le mieux socialement : elle constitue un facteur supplémentaire de production des inégalités au sein des nouvelles générations [4]

Concrètement, qui donne à qui ? Commençons par distinguer les transferts matériels – dons d'argent et hébergement chez les parents – des services rendus par ceux-ci. En Europe [5] les premiers sont plutôt adressés aux plus jeunes des adultes, même si la fréquence des transferts monétaires ne diminue réellement qu'à partir de la trentaine, tandis que les services vont en général aux jeunes parents.

Lecture : à 25 ans, 26% des enfants des répondants ont un reçu un transfert d'argent de la part de leurs parents (données pondérées).

Source : SHARE V - 18-50 ans - Données 2013



GRAPHIQUE

A statut d'activité comparable, la probabilité d'être soutenu financièrement augmente avec le niveau de diplôme, plutôt qu'avec le niveau des difficultés financières : 17 % des chômeurs ayant accompli des études supérieures ont reçu un don d'argent, contre 13 % de ceux qui n'ont pas de diplôme de niveau supérieur au baccalauréat. La différence se creuse parmi les salariés à temps plein, puisque ceux qui ont au mieux terminé leurs études secondaires sont 14 % à recevoir ce type d'aide, contre 21 % pour les diplômés du supérieur – qui, d'ailleurs, perçoivent en moyenne les sommes les plus élevées.

Lecture : 21% des salariés à temps plein titulaires d'un diplôme du supérieur ont reçu un transfert d'argent de la part de leurs parents (données pondérées).  
Source : SHARE V - 18-35 ans - Données 2013

GRAPHIQUE

La mise en œuvre de la « solidarité financière » est très fortement influencée... par les ressources détenues par les parents. Leur patrimoine exerce un effet déterminant sur la probabilité d'effectuer un transfert d'argent et sur le niveau des dons lorsqu'ils ont lieu, ce qui conduit à une forte concentration des sommes en circulation : plus de la moitié du volume global en circulation est transféré par les 20 % les plus riches [6].  
Finalement, la solidarité familiale financière compense les inégalités entre générations : elle diminue les ressources des parents et augmente celles des jeunes. Mais, en quelque sorte elle les réinjecte au sein de la génération suivante, permettant ainsi la reproduction des inégalités dans le temps.

Lecture : les parents faisant partie des 20% les plus riches en termes de patrimoine économique ont transmis 50% de l'argent qui circule par le biais de la solidarité familiale.

Source : SHARE II - 18-35 ans ayant reçu de l'argent de leurs parents - Données 2007



GRAPHIQUE

Le maintien des jeunes adultes au domicile parental s'apparente davantage à un mécanisme compensant les inégalités sociales, puisqu'une large part des jeunes au chômage – environ 40 % – est ainsi prise en charge par la famille. Les principaux bénéficiaires en sont les étudiants (60 %). Parmi les hébergés, le faible nombre des plus qualifiés qui disposent d'un emploi illustre le fait que les ressources parentales jouent dans ce cas le rôle d'un complément aux ressources obtenues sur le marché du travail, et d'un palliatif des difficultés d'accès au logement.

Lecture : 40% des enfants au chômage et détenteurs d'un diplôme du supérieur vivent au domicile de leurs parents.

Source : SHARE V - 18-35 ans - Données 2013

GRAPHIQUE

Ce maintien – plus ou moins bien vécu par les intéressés – fait dépendre les jeunes adultes de conditions de vie liées à la situation sociale de leurs parents (revenu, logement, etc.), très différente suivant les familles. Dans la mesure où il fait fonction de protection sociale, s'établit ainsi une protection sociale de classe, dont les prestations – à la différence de la protection sociale publique – ne sont pas déterminées par le statut antérieur du bénéficiaire [7] mais par son hérité sociale.

### Services : des femmes qui aident les femmes

Les services que se rendent les différentes générations au sein de la famille se distinguent des transferts matériels. Principalement constitués par la garde des enfants par les grands-parents, c'est autour de 30 ans que l'on a plus de chances d'en bénéficier. Ces aides semblent peu dépendantes des ressources des aînés. Pour saisir leur dimension inégalitaire, il faut tourner le regard vers les rapports entre hommes et femmes.

Jusqu'à la cinquantaine, les femmes sont plus souvent aidées par leurs parents que les hommes [8]: entre 30 et 34 ans, elles représentent 55 % des bénéficiaires, la différence étant en outre, à chaque âge, encore plus prononcée chez les jeunes qui ont au moins un enfant. Mais ce sont aussi d'elles que vient, à partir de 30 ans, la majorité du soutien accordé par les enfants à leurs parents. Dans la période où ces services vers les aînés sont les plus fréquents – entre 40 et 60 ans – presque deux tiers d'entre eux sont effectués par les femmes.

Une répartition du travail domestique, assumé par les femmes se met donc en place entre les générations familiales : les mères, souvent aidées lorsqu'elles sont jeunes, prennent soin de leurs parents au moment où leurs enfants acquièrent leur autonomie. La solidarité familiale entre femmes constitue probablement un facteur essentiel du maintien de l'inégale répartition du travail domestique, malgré la forte participation des femmes au marché du travail : pour rendre supportable la « double journée » assumée par les femmes – « au travail » et à la maison – une partie du travail domestique est réparti entre les femmes de la famille.

**Bénéficiaires des services  
rendus par les parents en Europe**

Unité : %

**Femmes**

**Hommes**